



## abus de confiance par mon ex concubin

Par **ziak jessica**, le **14/06/2011** à **14:31**

bonjours, voila, j'ai habitée avec mon ex petit ami dans un appartement que l'on loués. Mon père été le garant de cet appartement.  
mon ex petit amis, tout les mois, me disais qu'il avais payé le loyer a notre propriétaire, hort, ce n'été pas vrai... je ne vie plus avec lui depuis le mois de novembre, et il y a deux moi , mon père a reçu un appel d'un huissier, lui disan, que mon ex concubin,n'avai en realité j'amais payer le loyer...  
l'huissier réclame donc aujourd'hui 3000 euros a mon père.  
comme j'ai moins de 25 ans, mon ex concubin percevai 250 euro par mois sur son compte courants m'étant d'estiné par le RSA, hors je n'ai jamais vu la couleur de cet argent, je pensai qu'il s' en servai pour payer le loyer...  
je voudrai portée plainte contre lui mais ne sais pas comment faire.  
en esperant une reponce, merci.

Par **Domil**, le **14/06/2011** à **15:47**

En fait, si vous étiez co-titulaire du bail, vous deviez vous aussi payer le loyer, et votre père devrait autant se retourner contre vous que contre l'ex.  
Avez-vous au moins envoyé votre congé en partant ?

Par **ziak jessica**, le **16/06/2011** à **22:13**

oui je sais bien que je devais payer aussi et dailleur c'est ce que je faisais car comme je disais la partit du rsa qu'il percevais pour moi, il me disais qu'il le gardé pour payer le loyer ce qui fais que je payer ma par0 maintenant, je je compte bien rembourser mon père car je sais que nous sommes obliger de payer ce qui est du, mais ce qui m' ennuit c'est qu'il ai utiliser l'argent qui m'été destinée pour soit disant payer le loyer, qu'il n'a jamais payer.

Par **Domil**, le **16/06/2011** à **23:08**

[citation]comme j'ai moins de 25 ans, mon ex concubin percevai 250 euro par mois sur son compte courants m'étant d'estiné par le RSA[/citation] en fait non, il touchait le RSA, il n'y a

pas de partage, c'était son argent.

Par contre, rien ne vous empêche de vous retourner contre lui pour qu'il paye la moitié des loyers (vous pouvez remonter sur 5 ans)

Par **ziak jessica**, le **16/06/2011** à **23:21**

D'accord, merci beaucoup, car c'est vrai que je n'y connais vraiment pas grand chose. bonne soirée